

Carlos Porter & Vincent Reynouard

HOLOCAUSTE

LE VIDE DOCUMENTAIRE

Réponse à Robert Wolfe,
auteur de la brochure :
Holocauste. La preuve documentaire.

Diffusion V.H.O.
Avril 1999

HOLOCAUSTE : LE VIDE DOCUMENTAIRE

En 1993, l'Administration des Archives et des Dossiers nationaux (National Archives and Records Administration), installée à Washington DC, a publié une brochure de 37 pages intitulée : *Holocauste : la preuve documentaire* (Holocaust. The documentary evidence). Il s'agit d'un petit recueil de 33 documents choisis, traduits et légendés par Robert Wolfe¹.

Dans une longue introduction, Henry J. Gwiazda nous explique que R. Wolfe est actuellement le sous-directeur d'un centre américain où sont regroupés les documents allemands capturés en 1945 par les alliés ainsi que les dossiers relatifs aux crimes commis durant la seconde guerre mondiale (Center for Captured German and Related Records). En 1978, après la diffusion du feuilleton intitulé : *Holocauste*, R. Wolfe sélectionna dans ces archives plusieurs documents pour une exposition dont le titre était : « Holocauste : la preuve documentaire ». Douze ans plus tard, il remit à jour ce matériel afin qu'il soit publié sous forme d'affiches qui pourraient servir dans les écoles notamment lors d'expositions sur le thème de l'Holocauste. En 1993, enfin, ces documents furent publiés dans une brochure afin de les rendre accessible au plus grand nombre (p. 16).

De cette introduction, on déduit que R. Wolfe avait à sa disposition une grande majorité des documents soustraits aux Allemands

¹ « *Documents compiled, translated, and captioned by Robert Wolfe for a poster exhibit in 1990* » (quatrième de couverture).

HOLOCAUSTE

en 1945. Par conséquent, on s'attendrait à trouver, dans cette brochure, des pièces prouvant sans contestation possible que, entre 1941 et 1944, les Allemands ont exterminé plusieurs millions de Juifs.

Or, nous allons voir que, malgré les immenses moyens dont il disposait, R. Wolfe n'a pu prouver que l'Holocauste avait eu lieu. Bien au contraire, incapable de découvrir de solides pièces à convictions, il en a été réduit à user des moyens les plus malhonnêtes (parmi lesquels les légendes erronées, la troncature tendancieuse de textes et les fausses traductions...) afin de faire dire aux documents ce qu'ils ne disaient pas.

Sur ces 33 documents reproduits dans la brochure, 30 (ou 31) datent des années 1933-1945². Parmi ces 30, 20 sont d'origine allemande (saisis par les vainqueurs en 1945) et 10 d'origine alliée³.

Un titre qu'il faut analyser

Dans un premier temps, analysons le titre de la brochure (*Holocauste. La preuve documentaire*). L'« Holocauste », désigne l'extermination systématique des Juifs par les Allemands entre 1941 et 1945. Les historiens prétendent que pour réaliser ce massacre de masse, les nationaux-socialistes auraient principalement eu recours

² Deux clichés de la page 36 ont été pris après la guerre, les numéros 2 (montrant Elie Wiesel en compagnie d'un survivant du Ghetto de Varsovie : Benjamin Meed) et 4 (montrant un élu du Congrès américain et sa femme). Le cliché de la p. 6 montre le cimetière de Hadamar (là où les nationaux-socialistes auraient gazé des handicapés mentaux) ; nous ignorons la date à laquelle il a été pris.

³ Pour les 10 d'origine alliée, voy. pp. 12-13, 15 (trois clichés pris à la libération des camps), p. 25 (boîte de Zyklon-B), p. 33 (trois clichés d'Auschwitz pris par des avions de reconnaissance alliés en 1944), p. 36 (un cliché montrant des survivants de Buchenwald en partance pour la Palestine ; un autre montrant l'actrice hongroise Nador Livia, survivante du camp de Gusen, un dernier montrant le savant hongrois Edward Teller qui avait fui son pays dans les années 30 et participa à l'élaboration de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène).

aux chambres à gaz homicides (dans les « camps d'extermination »), aux camions à gaz homicides (dans les territoires de l'Est) et aux fusillades en plein air par les *Einsatzgruppen* (en URSS).

Dix-sept documents à écarter d'office

Par conséquent, tous les documents qui, dans cette brochure, n'évoquent ni les meurtres de masse, ni les chambres à gaz, ni les camions à gaz, ni les *Einsatzgruppen* doivent immédiatement être écartés. C'est le cas :

- du cliché p. 5 (montrant Adolf Hitler, Rudolf Hess, Viktor Lutze et Heinrich Himmler au Congrès national du NSDAP en 1934) ;
- des deux clichés p. 9 (deux scènes de vie à la campagne sous Hitler) ;
- du cliché p. 10 (prisonniers soviétiques capturés en 1941) ;
- du fac-similé p. 21 (rapport de R. Heydrich à H. Göring suite aux débordements antisémites de la nuit du 9 au 10 novembre 1938 baptisée « Nuit de Cristal ») ;
- du cliché p. 23 (Congrès national du NSDAP en 1934) ;
- des deux fac-similés p. 24 (autorisation de pratiquer l'euthanasie signée par Hitler le 1^{er} septembre 1939 et protestation de l'Évêque de Limbourg le 31 août 1941) ;
- des deux fac-similés et du cliché p. 31 (rapport du D^r Rascher à H. Himmler en date du 5 avril 1942 et traitant des expérimentations médicales au camp de Dachau) ;
- des trois clichés p. 36 (montrant des Juifs en partance pour la Palestine, une actrice juive hongroise, un savant juif hongrois).

Nous y ajouterons :

- les deux clichés de la page 32 qui montrent la liquidation du ghetto de Varsovie par les Allemands (avril-mai 1943). Cet événement est abusivement lié à l'Holocauste par les historiens : ceux-ci pré-

tendent que les juifs du Ghetto de Varsovie se sont révoltés car ils auraient su qu'ils allaient être exterminés et qu'ils auraient préféré mourir les armes à la main. En 1993, cependant, Robert Faurisson a démontré qu'il n'y avait jamais eu d'insurrection du ghetto de Varsovie. Celui-ci fut évacué par les Allemands pour des raisons de sécurité et les juifs furent transférés à Lublin. Une opération de police fut toutefois organisée par évacuer quelques centaines de Juifs (sur un total de... 55 000 environ) qui, vivant de rapines dans le ghetto, s'étaient opposés par la force à leur transfert⁴. Ces escarmouches survenues lors de l'opération de police sont aujourd'hui présentées comme une révolte « apocalyptique ». Pourtant, si l'on excepte ces accrochages, la liquidation d'un ghetto de Varsovie fut une banale opération de transfert de population. Elle n'a donc aucun rapport avec l'Holocauste.

- le cliché de la page 15 qui montre des rangées de déportés morts au camp de Nordhausen. La légende porte : « *Travailleurs forcés qui produisaient des bombes-V [V1 et V2] au camp de Nordhausen. A l'approche des armées alliées, les gardes dans beaucoup de ces camps ont tué les détenus. La Première Armée US libéra Nordhausen en avril 1945 et ordonna aux citoyens allemands d'enterrer les morts* ». Cette légende est mensongère : les déportés de Nordhausen ne sont pas morts assassinés par les Allemands ; ils sont morts tués lors du bombardement du camp par les anglo-américains le 4 avril 1945. Ceux-ci cherchaient à détruire une station SS d'émission radiophonique qui avait été installée dans la Boelke-Kaserne, un bâtiment du camp où, à partir du mois de mars 1945, avaient été rassemblés les malades, les invalides et les inaptes au travail venus du camp de Mittelbau⁵. On voit d'ailleurs nettement sur ce cliché les bâtiments endommagés.

⁴ Voy. Robert Faurisson. *Le Ghetto de Varsovie en avril-mai 1943. Insurrection ou opération de police ?* (disponible auprès du V.H.O. Prix : 5 FF).

⁵ Voy. le *Catologue alphabétique des camps de concentration et de travaux forcés assimilés et de leurs commandos et sous-commandos ayant existé en Allemagne pendant la guerre 1940-45*. Document officiel édité par le Royaume

le vide documentaire

Tout ce matériel représente un total de quatorze documents. Si l'on y ajoute les trois clichés qui ne datent pas des années 1933-1945, on arrive à un total de dix-sept documents. Dix-sept documents sans rapport avec l'Holocauste dans une brochure qui prétend apporter la... « preuve documentaire » de l'Holocauste !

Restent seize pièces, nous dira-t-on. Nous allons maintenant déterminer leur valeur.

La deuxième partie du titre est : « La preuve documentaire ». C'est là qu'il faut faire le plus attention : une preuve documentaire n'est pas apportée par quelques documents épars, sans lien entre eux, mais par un système complet et cohérent de pièces à conviction. A supposer que, demain, on accuse M. X d'avoir assassiné sa mère et qu'on me présente en guise de preuve une lettre dans laquelle Monsieur X déclare vouloir tuer sa mère ainsi qu'un cliché montrant un pistolet, je répondrai que ces deux documents ne suffisent pas pour condamner M. X. La preuve du meurtre nécessite la présentation : d'un rapport graphologique établissant que la lettre est authentique, d'un rapport d'autopsie montrant que la mère de M. X est bien morte assassinée par balles ; que ces balles proviennent effectivement de l'arme exhibée, que celle-ci appartient bien à M. X et que l'individu n'a effectivement aucun alibi.

Seul l'établissement d'un tel système cohérent et complet de pièces à conviction permet d'établir le meurtre et l'identité de l'assassin. Ce qui est vrai dans le cas de M. X doit également l'être pour les Allemands soupçonnés d'avoir exterminé plusieurs millions de Juifs. Il ne s'agit pas ici de défendre l'indéfendable, mais de simple justice. Il ne saurait y avoir deux poids deux mesures.

Revenons donc à R. Wolfe. Celui-ci prétend apporter la « preuve documentaire » de l'Holocauste. Les seize pièces que nous n'avons pas encore écartées forment-elles un système cohérent et complet de pièces à conviction ? La lecture de son travail permet de répondre par

la négative. Fait extrêmement révélateur, l'auteur n'a même pas commencé par le commencement, il n'a pas publié une seule photo de l'arme du crime : ni celle d'un local qu'il présenterait comme ayant été une chambre à gaz homicide (même à l'état de ruine), ni celle d'un camion à gaz. Quant aux documents écrits publiés, ils forment un groupe hétérogène sans aucune valeur probatoire.

Deux documents sans valeur probatoire relatifs au camp de Mauthausen

Page 28, ainsi, R. Wolfe présente une page du *Livre des décès de Mauthausen* allant du 27 mars 1942 au 8 novembre 1943 (*Totenbuch Mauthausen vom 27.3.42 – 8.XI.43*). Or, personne aujourd'hui ne prétend que Mauthausen a été un « camp d'extermination » pour les Juifs. Dans sa brochure, d'ailleurs, R. Wolfe le décrit comme ayant été « ***un camp de travail forcé en Autriche occupée par les nazis*** »⁶ ; à côté de la page du *Totenbuch* qu'il reproduit, on lit :

Cette page montre le pays et l'ethnie d'origine, le nom, la date de naissance, le lieu de naissance et la cause ainsi que l'heure de la mort de 32 personnes — **Russes, Polonais ; Tchèques et Allemands chrétiens aussi bien que juifs** [souligné par nous]. Parmi les différentes causes de la mort, on trouve « angine », « attaque cardiaque », « dérangement intestinal extrême », « suicide par pendaison », « suicide avec l'électricité à haute tension » et « tué par balles alors qu'il tentait de s'enfuir » [p. 28].

Par conséquent, pas plus que les 17 documents évoqués plus haut, cette page ne vient démontrer l'Holocauste. On écartera de même le cliché de la page 13 qui montre des prisonniers de Mauthausen lors de leur libération le 6 mai 1945.

Une copie d'un télégramme anodin de Heydrich

Page 22, R. Wolfe reproduit une copie carbone d'un télégramme de R. Heydrich daté du 21 septembre 1939 et adressé à tous les supé-

⁶ « *a slave labor camp in Nazi-occupied Austria* » (p. 13, légende du cliché).

rieurs de la Police de Sécurité. On y traite de la « *Question juive dans les Territoires occupés* » (c'est-à-dire, pour l'heure, en Pologne) et de mesures qui doivent être tenues « *strictement secrètes* ». R. Heydrich évoque un « *objectif final* » (Endziel) qui doit être différencié des étapes pour y parvenir, la première d'entre elles étant le regroupement des Juifs dans des lieux non loin des grandes villes avec, pour chaque communauté, la création d'un Conseil des Sages juifs chargé d'assurer l'application des ordres.

Nulle part, il est question d'extermination. Malgré l'emploi du terme indéfini « *Endziel* », ce document ne peut même pas être considéré comme une simple pièce à conviction. Notons d'ailleurs que celui-ci n'a pas été utilisé lors des audiences à Nuremberg, et cela bien qu'il ait été enregistré lors de l'instruction sous la cote : PS-3363. Preuve que, même aux yeux des vainqueurs, sa valeur probatoire était considérée comme nulle.

R. Wolfe invoque encore le protocole de... Wannsee

Page 27, R. Wolfe publie les deux premières pages du protocole de Wannsee (20 juin 1942). En guise d'explication, il reprend la thèse selon laquelle à Wannsee aurait été « *inauguré un plan systématique de destruction de tous les Juifs dans les territoires contrôlés par le Reich et ses alliés* ». On se contentera de répondre qu'en 1992, le professeur Yehuda Bauer, exterminationniste connu et professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, a qualifié cette thèse d' « *histoire inepte* » (silly story) :

Le public répète encore, jour après jour, l'histoire inepte qui veut que ce soit à Wannsee que l'extermination des juifs ait été décidée. Wannsee n'était qu'une étape dans le déroulement du processus du meurtre de masse⁷.

⁷ Voy. *Canadian Jewish News*, 30 janvier 1992, cité dans *la Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 6, mai 1992, pp. 157-158.

Déjà en 1984, les exterminationnistes réunis en congrès Stuttgart avaient abandonné cette thèse, mais dans la plus grande discrétion⁸. En 1993, enfin, Jean-Claude Pressac écrivit sans être contredit :

Si une action de « refoulement » des Juifs vers l'Est fut bien prévu [à Wannsee] avec l'évocation d'une élimination « naturelle » par le travail, personne ne parla encore de liquidation industrielle⁹.

Dès lors, plus personne ne peut considérer le protocole de Wannsee comme étant une preuve de l'existence d'un plan systématique de destruction.

R. Wolfe trompe son lecteur à propos du « rapport Korherr »

Page 34, R. Wolfe reproduit entièrement la première et la neuvième page et partiellement la seizième page du « Rapport Korherr » daté du 27 mars 1943. En tant que statisticien, Richard Korherr avait été chargé, par H. Himmler, de rédiger un rapport sur l'évolution du nombre de Juifs dans la sphère d'influence allemande jusqu'au 31 décembre 1942. R. Wolf écrit :

La dernière demi page du rapport, reproduite ici, dit dans un passage : « En somme, depuis 1933, la communauté juive d'Europe... aura bientôt perdu la moitié de son effectif » par le meurtre et l'immigration [...]. Heinrich Himmler retourna le rapport au Dr. Korherr pour correction, lui demandant de remplacer l'expression aisément reconnaissable « traitement spécial des Juifs » par « transport des Juifs dans l'Est de la Russie », cela afin que la réalité du meurtre ne soit pas exposée. En réalité, le rapport estimait combien de Juifs avaient été « transportés » vers leur mort et combien étaient encore à tuer [p. 34].

On notera la malhonnêteté qui consiste à ajouter, immédiatement après la phrase traduite du rapport Korherr, l'expression : « par

⁸ Voy. R. Faurisson, *Réponse à Jean-Claude Pressac* (Diffusion RHR, 1994), p. 19.

⁹ Voy. Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (Éd. du CNRS, 1993), p. 35.

le meurtre et l'immigration ». Cet ajout laisse le lecteur inattentif croire que le statisticien allemand étudiait en toute connaissance de cause l'état d'avancement de l'Holocauste au 31 décembre 1942. En vérité, son rapport ne contient nulle allusion à un quelconque meurtre de masse.

Afin de renforcer sa thèse, R. Wolfe explique que, dans le rapport final, R. Kohrerr a remplacé l'expression « traitement spécial des Juifs » par « transport des Juifs dans l'Est de la Russie ». Cette affirmation est exacte, mais l'auteur oublie de mentionner qu'en 1977, R. Kohrerr lui-même s'est expliqué à ce sujet. Dans une lettre adressée au magazine allemand *Der Spiegel*, il affirma :

L'affirmation selon laquelle j'aurais pu établir que plus d'un million de Juifs ont pu mourir dans les camps du Gouvernement général de Pologne et des territoires de la Warthe, des suites d'un traitement spécial, est absolument inexacte. Il me faut protester contre l'emploi du verbe « mourir » dans ce contexte.

C'est justement le terme de « traitement spécial » qui m'incita à demander une explication par téléphone à l'Office central de la Sûreté du Reich (RSHA). On me répondit que ce terme s'appliquait aux juifs qui devaient être établis en colonie dans le district de Lublin¹⁰.

Par conséquent, lorsque R. Korherr a corrigé son rapport, il ne s'agissait nullement de camoufler un massacre de masse mais juste de remplacer un terme par un autre, plus adéquat. Aujourd'hui, d'ailleurs, nous savons qu'effectivement, de nombreux Juifs n'ont fait que transiter par Auschwitz ou Treblinka et ont été, ensuite, envoyés plus loin à l'Est¹¹. Par conséquent, les affirmations de R. Korherr sont confirmées et son rapport du 27 mars 1943, loin de prouver l'Holocauste, démontre au contraire que les Juifs étaient, conformément à ce qui avait été dit à Wannsee, « refoulés » vers l'Est.

¹⁰ Voy. W. Stiglich, *op. cit.*, p. 408, n. 58.

¹¹ Voy., à ce propos, le magnifique travail de Jean-Marie Boisdefeu en deux tomes (plus un « corrigenda et addenda ») intitulé : *La Controverse sur l'Extermination des Juifs par les Allemands* (Éd. VHO, 1996-1998).

Des fenêtres peintes sur des camions à gaz afin de les camoufler

Malgré la gravité du sujet, R. Wolfe parvient parfois à nous faire rire. Ainsi, lorsqu'il prétend prouver l'existence des « camions à gaz ». Page 26, il reproduit la première page d'un rapport du lieutenant-SS August Becker adressé le 16 mai 1942 au lieutenant-colonel-SS Walter Rauff. En guise d'explication, on lit :

Exemplaire extrait d'une suite de missives traitant des nombreux problèmes posés par les Camions-S, ou véhicules spéciaux utilisés comme chambres à gaz mobiles, ce rapport déclare : « J'ai déguisé le camion en caravane en y peignant... des fenêtres comme celles souvent vues dans les fermes de la région ». Malgré cela, les civils continuent à les appeler « camions de la mort ».

Cette traduction est fautive. Voici la teneur réelle du document :

Service postal de l'Armée 32 704

Affaire secrète du Reich

Pour : SS Obersturmbannführer Rauff
à Berlin
Prinz-Albert-strasse, 8

Les réparations sur les véhicules dans le groupe D et C sont terminées. [...] les véhicules de la seconde série (Sauer) s'enlisent complètement en cas de pluie [...]. Ils peuvent uniquement être utilisés par temps sec. La question se pose de savoir si les véhicules peuvent être uniquement utilisés en position fixe à l'endroit de l'exécution. L'endroit de l'exécution, malgré tout, est habituellement localisé à 10 – 15 km des routes, et n'est ainsi accessible qu'avec difficulté vu son emplacement, et n'est plus accessible du tout par temps humide ou pluvieux. Si les condamnés sont conduits ou transportés à l'endroit de l'exécution, ils pressentent immédiatement ce qu'il va advenir et s'agitent, ce qui devrait être évité aussi souvent que possible. Il n'y a qu'une seule autre possibilité, à savoir, passer les prendre dans des endroits de rassemblement et partir avec eux à l'endroit voulu.

J'ai fait déguiser les véhicules des groupes D en caravanes en y installant une fenêtre de chaque côté pour le petit véhicule et deux fenêtres de

chaque côté pour le plus grand, comme celles souvent vues dans les fermes des alentours. Les véhicules sont devenus si bien connus que non seulement les autorités, mais aussi la population civile les dénomment : « véhicules meurtriers » dès qu'ils sont aperçus. D'après moi, cela ne pourra pas rester secret longtemps malgré le déguisement [...].

On découvre que le verbe « peindre » (« malen » en allemand) ne figure pas dans l'original. Le verbe utilisé est « anbringen », installer ou fixer. Pourquoi R. Wolfe s'est-il rendu coupable de cette supercherie ? Tout simplement parce que, d'après la thèse officielle, les camions dont il est question dans le document étaient utilisés par les Allemands comme chambres à gaz mobiles. Or, comment croire que des fenêtres aient pu être installées dans de tels engins. De façon évidente, les victimes les auraient brisées lors du processus de gazage !

Afin d'éviter une telle absurdité, R. Wolfe a préféré remplacer le verbe « fixer » par « peindre ». Mais cette tricherie ne le sauve nullement, car il faudrait croire que les victimes étaient abusées par une simple peinture en trompe-l'œil sur les camions à gaz. C'est vraiment se moquer du lecteur !

Notons qu'à Nuremberg, les vainqueurs avaient également faussé la traduction du document. Toutefois, la tricherie ne s'était pas effectuée sur le verbe « anbringen » (qu'ils avaient traduit par « mettre ») mais sur le terme « Fenster » (fenêtre) qu'ils avaient traduit par « volet » (« *J'ai ordonné que les camions des groupes D soient camouflés en roulottes en mettant des volets de chaque côté [...]* », voy. *TMI*, III, 564). Ainsi évitaient-ils, eux aussi, d'évoquer des camions à gaz qui auraient été munis de fenêtres...

La production d'un tel document, signé par un simple subordonné (un Untersturmbannführer) suffit à émettre les plus sérieux doutes quant à l'existence de ces mystérieux camions à gaz. En effet, à supposer que, demain, une armée d'invasion souhaite prouver que Carlos Porter a travaillé comme traducteur en Belgique, elle trouvera non pas un document, mais des milliers de pièces : commandes, factures, bordereaux de paiement, réclamations, demandes de correction,

brouillons, jugements de tribunaux suite à des litiges avec des clients, ordre de payer les taxes, les cotisations maladie et retraite etc. En dix ans de travail comme traducteur, peut-être 40 000 documents existent qui mentionnent C. Porter.

Si, vraiment, les Allemands avaient utilisé des camions à gaz pour assassiner des centaines de milliers de personnes, R. Wolfe aurait retrouvé, dans les tonnes de documents saisis et conservés, des milliers de pièces relatives à ces véhicules de mort (rapports d'essais réalisés, plans, budget...) . Dès lors, il aurait pu en extraire un certain nombre, beaucoup plus probants, signés non par des subordonnés mais par de hauts fonctionnaires. Le fait qu'il n'ait pu en exhiber qu'un seul, signé par un obscur lieutenant-SS, et qu'il ait été obligé d'en fausser la traduction afin de le rendre moins absurde suffit à nous convaincre que ces mystérieux camions à gaz n'ont jamais existé.

Fausse traduction

Un autre exemple de fausse traduction peut être relevé page 25. Au-dessus d'un cliché montrant une boîte de Zyklon, R. Wolfe reproduit le fac-similé une facture de la firme Degesh suite à une livraison de Zyklon-B au camp d'Auschwitz. Nous reconnaissons les fameuses factures données par... Kurt Gerstein lorsqu'il s'était constitué prisonnier. En guise d'explication, on lit :

Cette facture de la Deutsche Gesellschaft für Schädlingbekämpfung — DEGESCH (Association allemande pour la lutte contre les insectes) mentionne la livraison de 390 boîtes de gaz cyanhydrique Zyklon B à utiliser au camp de concentration d'Auschwitz pour « la désinfection et l'extermination ». Développé et utilisé à l'origine comme un insecticide et un pesticide odoriférant, le gaz cyanhydrique Zyklon B sans odeur a été employé pour les exécutions dans les chambres à gaz à Auschwitz et probablement à Maidanek [...].

L'expression « la désinfection et l'extermination » est écrite entre guillemets, ce qui laisse croire qu'elle se trouve effectivement dans le document reproduit. Or, l'expression utilisée dans le texte de

la facture est : « Entwesung und Seuchenabwehr », ce qui signifie : « *désinfection et prévention des épidémies* ». R. Wolfe a donc tout simplement assimilé la protection des détenus d'Auschwitz (la prévention des épidémies) à leur « extermination ». Quel cynisme !

Loin, donc, de « démontrer » l'Holocauste, le document reproduit prouve que les Allemands se souciaient de l'hygiène à Auschwitz.

Un rapport apocryphe

Une autre « preuve » frelatée se trouve page 30. R. Wolfe reproduit la première et la quinzième page d'un rapport d'activité des *Einsatzgruppen*. Celui-ci, daté du 7 octobre 1943, mentionne l'exécution de... 33 771 Juifs à Babi Yar (Ukraine).

En guise d'explication, l'auteur de la brochure écrit :

Un exemplaire tiré d'une suite de 250 rapports périodiques sur l'activité des *Einsatzgruppen* (unités de commandos mobiles de la SS et de la Police) en Russie occupée par l'Allemagne et dans l'Est européen de juin 1941 à mai 1943. La plupart de ces rapports incluent des estimations qui montrent combien de centaines de milliers de Juifs ont été exécutés. Ce document [reproduit en fac-similé] mentionne la fusillade en masse, les 29 et 30 septembre 1941, de 33 771 Juifs exactement à Babi Yar, un ravin non loin de la ville de Kiev en Ukraine.

Depuis plusieurs années, les *Einsatzgruppen* sont décrites comme ayant été des unités mobiles qui, un peu partout dans l'Est, se seraient déplacées à grande vitesse, semant la destruction et la mort des Juifs sur leur passage. Cette thèse n'est pas innocente. Elle permet de sauvegarder le mythe des six millions de Juifs massacrés. Immédiatement après la guerre, en effet, les vainqueurs ont prétendu que l'Holocauste avait eu lieu principalement dans les chambres à gaz des camps d'extermination. On parlait de 4 millions de morts à Auschwitz, d'un million et demi de morts à Majdanek...¹² Ces estima-

¹² Voy. Carlos Porter et Vincent Reynouard, *Délire à Nuremberg. Les accusations grotesques portées contre les vaincus* (Éd. du VHO, 1997), p. 22.

tions permettaient d'arriver sans problème au nombre sacré de 6 millions.

Avec le temps, cependant, il fallut réviser ces chiffres extravagants à la baisse. Aujourd'hui, on parle d'un million de morts à Auschwitz (certains, comme Jean-Claude Pressac, avancent des chiffres encore inférieurs comme 800 000) et de 50 000 à Majdanek (*Ibid.*, p. 26). Par conséquent, il n'est plus possible, avec les « camps d'extermination » d'arriver à un total de 6 millions. C'est pourquoi les exterminationnistes ont recours aux fantomatiques *Einsatzgruppen* qui, d'après Raul Hilberg, auraient fusillé « à ciel ouvert » pas moins de 1 300 000 Juifs (*Id.*). Le nombre des victimes juives de l'Holocauste obéit donc à la loi des vases communicants : lorsqu'il baisse dans les camps, il augmente chez les *Einsatzgruppen* pour garder un niveau constant !

La thèse des fusillades à ciel ouvert par des commandos mobiles de la Police et de la SS se heurte toutefois à deux difficultés insurmontables. Peu près la guerre, l'avocat du général von Manstein, Reginald Paget, mena une enquête sur ces mystérieux *Einsatzgruppen*. Il parvint à démontrer qu'il n'y avait jamais eu plus de 3 000 hommes et femmes dans ces groupes d'intervention tout le long de l'immense front russe, y compris le personnel d'administration, les secrétaires, télétypistes, radios, interprètes et chauffeurs de camions et que ces groupes n'étaient pas organisés pour exterminer la population juive de la Russie occupée¹³.

De plus, à supposer que ces *Einsatzgruppen* aient massacré des centaines de milliers de Juifs, de très nombreux charniers auraient dû être découverts depuis 1945 en Russie et ailleurs. Or, « **plus il se découvre de charniers en [ex-]Union soviétique et plus on s'aperçoit que des massacres mis sur le compte des Allemands étaient, comme à Katyn (mais pas seulement à Katyn), en fait imputables au NKVD** » (*Ibid.*, p. 135).

¹³ Voy. les *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 8, Printemps 1990, pp. 134-135.

Quant aux rapports d'activité des *Einsatzgruppen*, ils sont bourrés d'erreurs et d'invéraisemblances qui les rendent très suspects. Un d'entre eux, par exemple, mentionne un massacre de 10 000 Juifs à Simferopol. Or, après enquête, R. Paget établit, sans être contredit, que le nombre de victimes se situait aux environs de... 300 et qu'il ne s'agissait « *probablement* » pas que de Juifs, mais d'un « *ensemble varié de gens suspects d'activité de résistance* ».

Plus grave, ces rapports parlent de Katyn comme d'un... crime allemand¹⁴.

Quant au massacre de Babi Yar, rappelons qu'en 1992, l'expert canadien en photographies aériennes, John C. Ball, analysa deux clichés aériens du ravin de Babi Yar pris le 26 septembre 1943. Ses conclusions sont sans appel :

Les photographies aériennes de Kiev montrant le ravin de Babi Yar et le cimetière juif atenant prises en 1943 révèlent que ni le sol ni la végétation ne sont remués comme on aurait pu s'y attendre si du matériel et de l'essence avaient été apportés une semaine auparavant aux centaines de travailleurs qui auraient eu à creuser le sol et à enterrer les milliers de corps en un mois¹⁵.

Dès lors, le rapport reproduit par R. Wolfe est suffisamment suspect pour qu'on ne puisse le retenir comme « preuve » de l'Holocauste.

Photographie falsifiée, explications puériles

Incapable de présenter un document allemand relatif aux chambres à gaz homicides, R. Wolf en est réduit à produire deux clichés aériens d'Auschwitz pris le 26 juin et le 25 août 1944 par des avions de reconnaissance alliés (p. 33). Ces clichés ont été pris de trop haut et sont trop petits pour que le lecteur puisse distinguer nettement quoi que ce soit. Toutefois, à côté de ces deux documents, l'auteur repro-

¹⁴ Voy. NMT, IX, pp. 97-117, Procès de Otto Ohlendorf, « séries vertes ».

¹⁵ Voy. John C. Ball, Air Photo Evidence (Ball Resource Services Limited, 1992), pp. 107-108.

duit un agrandissement de la photographie du 25 août 1944. Celui-ci a été annoté par deux analystes de clichés aériens, membres de la CIA (Dino Brugioni et Robert C. Poirier) qui ont analysé le document en 1978. Ces deux spécialistes mentionnent les chambres à gaz des crématoires II et III avec leurs « *orifices [destinés à introduire le] Zyklon B* » ainsi qu'un « *groupe [de déportés] en route vers la chambre à gaz* ».

Conscient que même le lecteur le moins averti se demandera pourquoi il a fallu attendre 1978 pour ces clichés accusateurs soient publiés, R. Wolfe écrit :

Ni les équipages alliés, ni les analystes des photographies ne disposaient de l'équipement, du temps ou des ordres pour analyser autre chose que les zones cibles. C'est ainsi que, s'étant concentrés uniquement sur l'usine Farben [à Auschwitz III], ils ont ignoré les photographies du camp d'extermination [Auschwitz II], huit kilomètres plus loin. Trente quatre ans plus tard, des analystes du Centre National d'Interprétation des Photographies de la CIA (NIPC), s'aidant d'une technologie qui n'existait pas durant la seconde guerre mondiale, ont localisé les photographies aériennes qui révèlent l'extermination et les autres activités au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau. Ils ont été capables d'identifier les détails [du cliché] uniquement parce qu'ils ont eu accès aux rapports d'après guerre ainsi qu'aux documents allemands saisis qui leur ont suggéré où et quoi regarder.

Ces explications sont à rejeter pour trois raisons :

1- Durant la seconde guerre mondiale, les analystes des clichés aériens disposaient d'une technologie suffisante pour se rendre compte, par exemple, des détails de l'activité des usines allemandes (ils étaient capables de savoir les unités qui fonctionnaient et celles qui étaient hors service ; ils pouvaient également faire la différence entre de la fumée ou de la vapeur qui s'échappait d'une cheminée¹⁶).

¹⁶ Voy. *Auschwitz : ces documents occultés parce qu'ils contredisent l'histoire officielle* (Éd. de l'ANEC, 1997). Les auteurs de la brochure ont publié des

- 2- Il est inepte de prétendre que, pendant la guerre, les clichés d'Auschwitz II (dit : Auschwitz-Birkenau) n'ont pas été analysés. Lorsque les avions alliés ont effectué les premières reconnaissances au-dessus d'Auschwitz et ont pris des photographies, les Alliés ne savaient pas ce qu'ils allaient découvrir. C'est justement l'analyse des clichés qui leur a permis de savoir où se situaient les usines et où se situait les baraquements des déportés.
- 3- Il est également inepte de prétendre que les analystes des clichés aériens ont besoin des rapports d'après guerre et des documents allemands pour savoir « *où et quoi regarder* ». Si tel était le cas, leur travail n'aurait aucun sens — cela reviendrait à exiger la réponse à un problème avant de le résoudre.

Mais il y a plus. En 1992, John C. Ball a démontré que les négatifs originaux des photographies aériennes d'Auschwitz avaient été retouchés par les agents de la CIA. A l'aide d'appareils adéquats, ceux-ci ont notamment dessiné les prétendus orifices d'introduction du Zyklon-B dans les morgues des crématoires II et III (afin de les rebaptiser « chambres à gaz homicides ») ainsi que le prétendu « *groupe [de déportés] en route pour la chambre à gaz* »¹⁷.

Par conséquent, le cliché du 25 août 1944, loin de prouver l'Holocauste, démontre au contraire la malhonnêteté des exterminationnistes qui n'hésitent pas à recourir aux trucages les plus honteux afin de soutenir leur thèse.

rapports d'analyse de clichés d'Auschwitz datant de 1944 et montrant qu'à l'aide de leurs instruments, les analystes pouvaient savoir les plus petits détails de l'activité industrielle dans le camp.

¹⁷ Voy. J. C. Ball, *op. cit.*, p. 47. L'auteur conclut que 76 marques ont été ajoutées sur les clichés aériens d'Auschwitz datant de 1944 parmi lesquelles « *quatre marques dessinées sur les extensions des crématoires 1 et 2 et présentées comme étant "quatre orifices utilisés pour déverser les cristaux de Zyklon B dans les chambres à gaz souterraines"* » ainsi que « *des marques dessinées comme des "lignes de prisonniers"* ».

La guerre contre les partisans se transforme en Holocauste

Incapable, également, de présenter un seul ordre de Hitler d'exterminer les Juifs, R. Wolfe en est réduit à citer deux discours très connus de H. Himmler, prononcés à Posen les 4 et 6 octobre 1943. Page 35, il reproduit la 66^{ème} page du compte rendu de la première allocution et en traduit les quelques lignes suivantes :

La plus part d'entre vous saurez ce que cela veut dire quand 100 corps ... quand 500 corps ou 1 000 corps seront étendus ici.... C'est une page glorieuse de notre histoire, jamais écrite, et qui ne sera peut-être jamais à écrire.

Du second discours, il extrait le passage qui suit (non reproduit en fac-similé) :

Une question se pose à nous : que fait-on des femmes et des enfants ? — J'ai décidé, ici aussi, de trouver une solution bien claire. Je ne me sentais en effet pas le droit d'extirper les hommes — dites aussi, de les tuer ou de les faire tuer — et de laisser les enfants grandir et se venger sur nos enfants ou nos petits-enfants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre.

Ces deux extraits, cités ainsi, semblent prouver que les Allemands avaient décidé d'exterminer tous les Juifs. En vérité, cependant, R. Wolfe a tronqué les textes afin de leur faire dire ce qu'ils ne disaient pas. La traduction exacte (et complète) de l'extrait du discours du 4 octobre est la suivante (nous avons souligné) :

Vous par contre, vous savez pour la plupart ce que c'est de voir 100 cadavres étendus côte à côté, 500 corps ou 1 000 même, inertes, sur le sol. Le fait de résister à ce spectacle sans perdre sa dignité, à l'exception de quelques rares cas de défaillance humaine, nous a endurcis. Cette page glorieuse de notre histoire n'a jamais été et ne pourra jamais être écrite, car nous savons à quelles difficultés nous nous heurterions si, en plus des attaques aériennes, des charges et des privations nées de la guerre, nous devons nous préoccuper des juifs, de leurs saboteurs clandestins, de leurs agitateurs et de leurs provocateurs¹⁸.

¹⁸ Voy. W. Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz* (La Vieille Taupe, 1986), p. 89.

C'est clair : en parlant des centaines de cadavres étendus au sol, H. Himmler évoquait lutte contre les partisans. Or, dans l'esprit du Reichsführer, cette lutte devait également s'étendre aux femmes et aux enfants. Le 16 décembre 1943, devant des officiers de la marine de guerre réunis à Weimar, celui-ci lança :

Quand j'ai été obligé de donner dans un village l'ordre de marcher contre les partisans et les commissaires juifs — je le dis devant cet auditoire, et mes paroles lui sont exclusivement destinées — j'ai en principe donné l'ordre de tuer également les femmes et les enfants de ces partisans et de ces commissaires. Je serais un lâche et un criminel vis-à-vis de nos descendants, si je laissais grandir les enfants pleins de haine de ces sous-hommes abattus dans le combat de l'homme contre le sous-homme¹⁹.

Ainsi s'explique l'extrait du discours du 6 octobre 1943 à Posen traduit par R. Wolfe. Il n'était donc nullement question d'exterminer tous les Juifs, mais uniquement les familles des partisans. S'il avait été honnête, l'auteur aurait dû mentionner l'allocution du 16 décembre 1943.

Le triage des prisonniers russes se transforme en Holocauste

Venons-en maintenant à la plus grave supercherie de R. Wolfe. Page 29, celui-ci produit une page du Livre des décès de prisonniers de guerre détenus au camp de Mauthausen-Gusen. En guise d'explication, il écrit :

Au bas de la page figurent les neuf premiers prisonniers de guerre soviétique, sur un total de 208, portant des noms juifs et auxquels on a assigné des numéros d'entrée mais qui ne restèrent pas assez longtemps pour qu'on leur assigne des numéros de prisonniers ; tous furent exécutés en même temps à 0 h 15 [...] le 10 mai 1942. La cause de la mort est enregistrée sous le terme : *justifiziert* (justifié) par un ordre qu'a envoyé l'Office central de Sécurité du Reich de Heydrich.

¹⁹ Voy. Robert Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (Éd. La Vieille Taupe, 1982), p. 25.

Plus loin, R. Wolfe cite, avec de nombreuses coupures, l'ordre auquel il a fait allusion ci-dessus. On lit :

(Tous les prisonniers soviétiques sont à trier comme) éléments indésirables pour des raisons politiques, criminelles ou autres ... fonctionnaires du Komintern Commissaires du peuple et leurs députés ... anciens commissaires politiques de l'Armée rouge (et) ... tous les Juifs ... les commandos doivent demander au commandant du camp de lui remettre les prisonniers spécifiés... Les exécutions ne doivent pas être conduites dans le camp ou aux alentours immédiats.

Ce texte laisse croire qu'un ordre avait été donné d'exécuter tous les juifs soviétiques tombés aux mains des Allemands. Les exterminationnistes tiendraient donc, enfin, cet ordre d'extermination qui, jusqu'à aujourd'hui, leur manquait. Dès lors, pourquoi ne le montrent-ils pas en toute occasion ? Pourquoi ne l'opposent-ils pas aux révisionnistes ? Tout simplement parce qu'en vérité, cette directive ne prouve rien.

Notons que, contrairement à son habitude, R. Wolfe ne mentionne aucune source. Pourtant, l'ordre qu'il cite est très connu des historiens. Il a été enregistré à Nuremberg sous la cote PS-502 et produit lors du procès sous la cote d'audience USA-486. Il est intégralement reproduit dans le tome XXVI (documents), pp. 111-115. Si l'auteur de la brochure a omis de mentionner sa source, c'est pour éviter qu'un lecteur trop curieux ne se réfère aux documents de Nuremberg et découvre la supercherie.

Un tel lecteur découvrirait en effet que loin d'ordonner l'exécution de « tous les Juifs », la directive enjoignait les commandos d'opérations de se rendre dans les camps de prisonniers russes et d'y trouver, dans un premier temps, « *des éléments paraissant sûrs, qu'ils soient communistes ou non* », afin de s'en servir comme indicateurs. Ces indicateurs devaient donner des renseignements qui permettraient d'opérer, par la suite, un tri entre : « *a) Tous les éléments indésirables au point de vue politique, criminel ou autre. b) Toutes les personnes qui [pourraient] être employées à la reconstruction des territoires occupés* ». Il n'était donc pas question,

comme le prétend R. Wolfe, de considérer tous les prisonniers russes et tous les Juifs comme des « *éléments indésirables* ». Bien au contraire, certains d'entre eux devaient être utilisés pour reconstruire ce qui avait été détruit.

La directive enjoignait les commandos de « *découvrir* » « *en particulier* » tous les fonctionnaires importants de l'État et du Parti communiste. Puis venaient neuf autres catégories de personnes, « *tous les Juifs* » étant mentionné en huitième position seulement.

Chaque semaine, les commandos auraient à transmettre à Berlin le nom de tous les fonctionnaires du Komintern, des hauts fonctionnaires du Parti communiste, des Commissaires du Peuple, des Commissaires politiques et des personnes influentes. Les Juifs en tant que tels ne figuraient pas dans cette liste. Par la suite, Berlin déciderait si des exécutions devaient être organisées et, dans ce cas, donnerait les noms des condamnés.

Par ses troncatures abusives, R. Wolfe a donc transformé une directive de triage de prisonniers (avec *éventualité* d'exécution pour ceux ayant été reconnus indésirables) en ordre d'exécution systématique de tous les Juifs tombés aux mains des Allemands. Afin de cacher ses agissements, il n'a ni reproduit la directive sous forme de fac-similé, ni même donné une indication de source, préférant montrer une page d'un Livre des Morts du camp de Mauthausen-Gusen sur laquelle figurait les noms de neuf personnes (peut-être juives) exécutées.

Qui sont les véritables « falsificateurs de l'Histoire » ?

Conclusion

Robert Wolfe se proposait de nous apporter la « preuve documentaire de l'Holocauste ». En tant que sous-directeur d'un centre où son conservés les documents allemands saisis en 1945 ainsi que les dossiers relatifs aux crimes commis durant la seconde guerre mondiale, celui-ci était l'un des mieux placés pour accomplir cette tâche. On s'attendait donc à découvrir, dans sa brochure, un système com-

plet et cohérent de pièces à conviction prouvant, sans contestation possible, que les nationaux-socialistes avaient massacré six millions de Juifs entre 1941 et 1945.

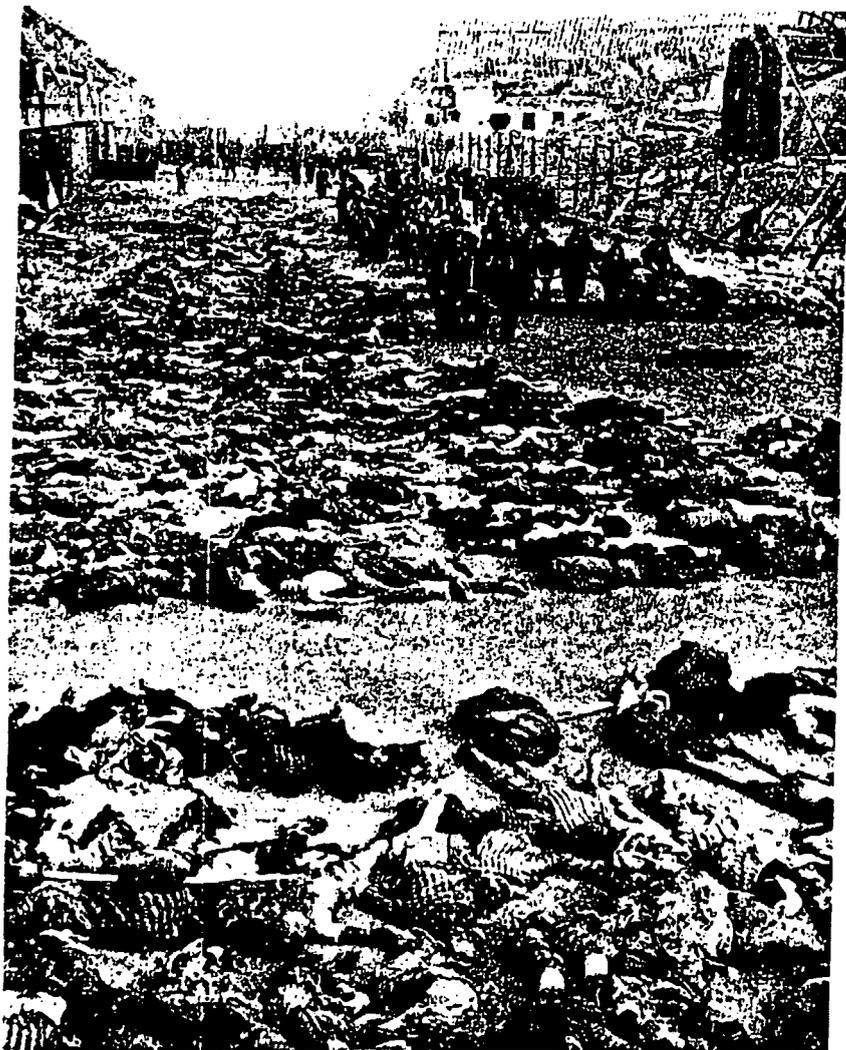
Or, loin de prouver l'Holocauste, son travail n'a fait que démontrer le vide total devant lequel se retrouvent les historiens lorsqu'ils étudient la prétendue extermination des Juifs par les « nazis ». R. Wolfe a fouillé des tonnes de papiers, retourné des milliers de liasses, examiné des centaines d'épais dossiers ; il n'a pu que rassembler un maigre ensemble hétérogène de documents sans rapport avec le sujet, sans valeur probatoire, apocryphes ou bien ridicules. Afin de sauver la thèse qu'il défend, il n'a pas hésité à tronquer les textes, donner de mauvaises traductions et rédiger de fausses légendes. Parmi les documents qu'il a produit, aucun n'a résisté à l'analyse.

Holocaust. The documentary evidence (Holocauste. La preuve documentaire) est une brochure capitale, non pour les exterminationnistes, mais pour les révisionnistes. Parce qu'elle a été éditée par un organisme américain officiel et prestigieux, parce que son auteur principal était l'un des mieux placé pour prouver qu'un Holocauste avait eu lieu, elle démontre, en 37 pages seulement, que, près de cinquante ans après les faits, il n'existe aucune preuve de l'Holocauste.

FIN



Une « *preuve documentaire* » de l'Holocauste... (cliché extrait de : *Holocaust. The documentary evidence* [Holocauste. La preuve documentaire], p. 9).

HOLOCAUSTE

Preuve de l'Holocauste ? Nullement. Ces déportés du camp de Nordhausen n'ont pas été tués par les Allemands mais par les bombes américaines. On voit nettement, au haut de la photo, les bâtiments du camp endommagés (voy. p. 4).